

COMMUNE DE L'ÉTOILE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 28 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

Présents : Mmes M.DULLIN – H.LAMARD – S.IONATA – A.SPIES – E.POINAS – F.PONCET
(arrivée à 21h00)

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – G.MAUGEIN – J-M.GAVAND

Absents excusés : J.PISKIN (pouvoir à H.LAMARD) – G.TREBOUTE (pouvoir à G.MAUGEIN) – F.PONCET (pouvoir à J-G.ROBLIN)

Absents : I.THEVENET – R.BASSARD

Secrétaire de séance : E.POINAS

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 17 mai 2017.

Ordre du jour :

- Situation budgétaire
- Velée : annulation attribution parcelle 10, attribution parcelle 13 et mise en vente parcelle 11
- Emprunt cantine garderie
- Prime : mise en place du nouveau régime indemnitaire
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

FINANCES : ETAT DES COMPTES

Au 23 juin la situation financière de la commune est la suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 179 011.92 €
- Recettes de fonctionnement : 215 653.71 €
- Dépenses d'investissement : 51 809.44 €
- Recettes d'investissement : 92 475.04 €

Investissement déjà réalisés :

- Révision PLU + relevé altimétrique du ruisseau à Montbourgeau
- Trottoirs chemin de Vaux (solde 2016)
- Chauffage salle des rencontres
- Remplacement sanitaire logement Mme LECOMTE
- Mise aux normes électriques place du marché
- Eclairage public chemin de Vaux (solde 2016)
- Remplacement d'extincteurs
- Epandeur
- Perceuse
- débroussailleuse
- ordinateur école élémentaire

La trésorerie présente un solde positif de 319 107.97 €

VELÉE : ANNULATION ATTRIBUTION PARCELLE N°10, ATTRIBUTION PARCELLE 13 ET MISE EN VENTE PARCELLE 11

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle n° 10 a été attribuée à M. et Mme GOKDUMAN lors du conseil de mai. Finalement ils ont préféré retirer leur dossier. Le conseil municipal, à l'unanimité, annule donc la délibération 23/17 qui leur attribuait cette parcelle.

Monsieur le Maire explique qu'à la date du 22 mai, 1 dossier de candidature a été déposé. Conformément à la délibération 48/15 du 25/11/2015, le conseil municipal, doit désigner le candidat retenu pour chacune des parcelles.

Après étude du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité attribue :

- La parcelle 13, 858 m², au prix de 65 210 € à Madame DIOT et Monsieur ECOIFFIER

Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal de décembre 2016, la parcelle 11, n'avait pas été mise en vente au particulier. La commune souhaitait la conserver dans le cadre d'un possible aménagement public dans le cadre de l'installation d'une structure petite enfance.

Cette compétence va être prise en charge par ECLA. De ce fait aucun projet n'est prévu actuellement par la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide donc de mettre cette parcelle en vente aux particuliers.

Monsieur le Maire explique que Monsieur et Madame DURIAUX, dont la parcelle 5 leur avait été attribué en 2016, ont finalement décidé d'abandonner leur projet. Il convient donc d'annuler la délibération prise par le conseil municipal. Ce dernier après en avoir délibéré, et à l'unanimité, annule partiellement la délibération 7/16 et remet en vente au public la parcelle 5.

EMPRUNT CANTINE GARDERIE

Les travaux de rénovation de la cantine sont les suivants :

- Cuisine : 23 360 € HT
- Réfection sols et peintures murs : 12 648.10 € HT
- Démontage et remontage radiateur gaz : 277.20 € HT
- Plomberie/sanitaire : 4 553.57 € HT

Soit un total de 40 838.87 € HT. A ce total se rajoutera les travaux d'électricité (radar à l'extérieur du bâtiment, lumières dans les sanitaires, branchement électrique dans la cuisine).

En ce qui concerne les recettes, la subvention potentiellement versée par le département s'élèverait à 4525€. Les travaux seront également pris en charge par de l'autofinancement. Il est cependant opportun de recourir à un emprunt pour les financer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Franche Comté un emprunt dont caractéristiques sont les suivantes :
 - **Montant** : 15 000 €
 - **Durée** : 60 mois
 - **Taux fixe** : 0.90 %
 - **Périodicité** : trimestrielle
 - **Frais et commissions** : 130 €
- **APPROUVE** le tableau d'amortissement
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération

PRIME : MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire explique que le 22 décembre 2004, la commune avait instauré un régime indemnitaire de prime (Indemnité d'Administration et de Technicité). Plusieurs décrets de 2014, ont supprimé cette prime

pour mettre en place un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il s'agit toujours d'un complément de salaire, composé d'une part fixe et d'une part prenant en compte l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 pour, 2 contre) :

- **APPROUVE** la mise en place du RIFSEEP
- **CHARGE M.** le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (T.BAILLY) :

COMMISSION VOIRIE - ASSAINISSEMENT - DOMAINE FORESTIER (J.G.ROBLIN) :

Voirie : ECLA a demandé à la commune de transmettre les demandes de réfection de voirie pour l'année 2018 (sans pour autant que les travaux soient acceptés et réalisés). La commune souhaiterait que la rue de Montbourgeau soit refaite.

Incivilités : la commune constate de nombreuses incivilités, principalement sur des panneaux (vols de panneaux, arrachage de mats, panneaux tordus).

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET AFFAIRES SCOLAIRES (F. PONCET) :

Ecole élémentaire : les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2017 sont de 55 inscrits. Le conseil d'école réuni le 15 juin a fait part de son souhait de l'ouverture d'une 3^{ème} classe. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande. Un courrier sera envoyé à l'inspection académique.

Poste adjoint d'animation : l'an dernier un poste d'adjoint d'animation a été créé pour les activités périscolaires, et assuré par Mme BENDIAB (contractuel). Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, de ne pas renouveler son contrat.

INFORMATIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente PERREAUT Michaël/ACERBIS Yoann : 68 chemin du Montceau

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

La réunion est levée à 23h00

Prochaine réunion le mercredi 30 août à 20h30

La secrétaire de séance

Le Maire